

**Le 12 juillet 2011 de 10 h à 18 h**  
Office de tourisme de Mimizan

**Le 13 juillet 2011 de 10 h à 18 h**  
en face de la Mairie de Capbreton

***Rejoignez la caravane de la CGT  
pour être informés !***

*Retrouvez les lieux de rencontre sur le site  
[www.cgt-landes.org](http://www.cgt-landes.org)*

**BULLETIN DE SYNDICALISATION**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

N°téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

A retourner à : **UD-CGT Landes – BP 114 – Maison des Syndicats**  
**97 place de la caserne Bosquet - 40002 Mont de Marsan cedex**  
Tél. : 05 58 06 50 70 -- Email : [ud40@cgt.fr](mailto:ud40@cgt.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique.



**Union Départementale CGT  
des Landes**



**« Saisonnier » ce n'est pas un métier**

**Un barman même sous contrat reste un barman !**

**Un cuisto même sous contrat reste un cuisto !**

**Une réceptionniste même sous contrat reste une réceptionniste !**

**Saisonnalité  
ne doit plus rimer avec précarité !**

**Vous allez prendre un emploi saisonnier...**

**VOUS AVEZ DES DROITS !**

*Pour les découvrir et commencer à les faire respecter,  
la CGT met à votre disposition  
ses connaissances et compétences.*

**[www.cgt-landes.org](http://www.cgt-landes.org)**

# Salariés à part entière ...

**La CGT et ses militants sont disponibles pour briser l'isolement, vous aider dans vos démarches et vous permettre de prendre votre saison en mains.**

## L'ETE ARRIVE !

La CGT a conscience que la situation économique impose aux jeunes, notamment aux étudiants de prendre un travail saisonnier pour financer leurs études.

La CGT du département des Landes et ses militants ont décidé de mettre leur connaissance et leur expérience du monde du travail au service des travailleurs saisonniers pour les informer de leurs droits et les aider à les faire respecter.



**Assurez-vous que votre emploi est réellement saisonnier, si ce n'est pas le cas vous devez toucher en fin de contrat l'indemnité de précarité.**

### Pourquoi la question des jeunes est une priorité pour la CGT ?

#### Une situation de l'emploi des jeunes dégradée :

##### Fin novembre 2010, nombre de demandeurs d'emploi :

**487 800** jeunes de 15 à 29 ans sont en catégorie A (sans emploi, cherchant activement)

**186 400** en catégorie B et C (Chômage partiel)

##### Taux de chômage :

Chez les 15 – 29 ans, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, **24,2%** à comparer aux 9,31% sur la population totale.

Avec 29,8% chez les 15/19 ans et 21% chez les 20/24 ans.

##### Moyenne d'âge du premier emploi :

**27 ans** – Hors de question d'embaucher un jeune sans expérience.

**Taux de précarité : 50%** des jeunes non qualifiés sont titulaires d'un **CDD**, comme **20%** de ceux disposant d'un **BAC+5**.

*Les jeunes sont par conséquent les premiers touchés par la précarité et les inégalités.*

**1 sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté.**

**45%** des personnes en situation précaire en France ont moins de 25 ans.

## Ce que propose la CGT :

- ▶ Le versement de la prime de fin de contrat.
- ▶ Pour l'assurance chômage, l'ouverture des droits à indemnités à partir de deux mois travaillés : 1 jour travaillé = 1 jour indemnisé, la suppression du coefficient minorateur.
- ▶ La transférabilité des droits d'ancienneté, de formation en cas de changement d'employeur.
- ▶ La reconduction des contrats d'une année sur l'autre pour les saisonniers qui le souhaitent.
- ▶ Une meilleure prise en charge du logement et des transports par l'employeur.
- ▶ La garantie d'une sécurité sociale professionnelle.

***Construisons ensemble des réponses pour faire respecter vos droits et obtenir un emploi stable, durable permettant de vivre dignement.***

*« Il n'y a aucune différence entre un travailleur « saisonnier » et un travailleur en CDD. Tous les deux font le même travail. La différence se situe sur la feuille de paie en fin de contrat. Pas de prime de précarité et des indemnités Assedic au rabais ou pas du tout d'indemnités ! On nous entraîne vers la misère ! » **Christine, employée de superette.***

*« Je suis saisonnière par obligation depuis la fin de mes études et tous les ans, c'est la même galère pour trouver un emploi. Pas de primes de précarité, des patrons voyous qui profitent du système, promesses de CDI qui n'arrivent pas et par-dessus le marché moins d'ASSEDIC que les autres !!!!! On rêve ! » **Delphine, réceptionniste.***

*« Je travaille comme barman pendant les vacances pour pouvoir financer mes études. Ce n'est pas un choix mais une obligation. Je suis à peine payé au SMIC alors que je travaille plus de 45h par semaine... » **Frédéric, Barman.***

**... pas entièrement  
à part**